

**Règlement du jeu :**  
**« La ville, la commune, le quartier le plus international du Nord Pas de Calais »**

**Article 1 – Présentation**

L'association Chtibu dont le siège social se situe 299, Boulevard de Leeds 59777 EURALILLE 03 59 56 25 00 Lille , organise du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 22 novembre 2009 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « La ville, la commune, le quartier le plus international du Nord Pas de Calais »

Le jeu s'adresse aux Chtis du Nord Pas de Calais et consiste à identifier le plus grand nombre de Chtis expatriés ( hors de France ) . Plus le joueur déclare de contacts plus il a de chance de gagner individuellement et faire gagner collectivement sa commune.

En effet en totalisant les scores des joueurs d'une même commune, les communes rivalisent entre elles pour être la plus internationale. Sachant qu'on estime à 100 000 le nombre de Chtis expatriés... chacun a sa chance.

A gagner individuellement : des paniers gourmands . A gagner collectivement : les trophées de la ville, la commune, le quartier le plus international du Nord Pas de Calais.

Ces trophées seront remis lors d'une soirée de prestige qui aura lieu le 3 décembre 2009 aux Gobelins à Roubaix . Les paniers gourmands sont adressés par la poste aux gagnants.

Une catégorie ouverte aux clubs et associations permet de concourir en plus de sa commune pour une association de son choix pas nécessairement de localisée sur sa commune ( club sportif, harmonie municipale, association culturelle etc...). 4 Paniers gourmands seront tirés au sort parmi les 10 clubs ou associations arrivés de la deuxième à la onzième place. Ces dotations seront remises lors de la soirée de gala du 3 décembre à un représentant de l'association concernée.

**Article 2 – Conditions de participation**

La participation au jeu « La ville, la commune, le quartier le plus international du Nord Pas de Calais » est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au jeu « La ville, la commune, le quartier le plus international du Nord Pas de Calais » est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en Nord Pas de Calais à l'exception des personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels de l' Apim, de l'agence Clerc com, le comité d'organisation de Chtribu et les huissiers de justice associés ainsi que des membres de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoint).

Pour participer au jeu, il suffit de s'inscrire via le site <http://www.chtribu.com> sur la page dédiée au jeu.

Seul l'e-mail du joueur, ville et code postal sont demandés ( le nom et le prénom sont optionnels ) ainsi qu'un contact Chti expatrié communiqué uniquement sous forme de mail comprenant le nom le prénom ainsi que le pays.

Toutes coordonnées incomplètes ou inexactes entraîneront la nullité de la participation.

Les coordonnées des expatriés seront vérifiées par l'envoi automatique d'un e-mail leur précisant la nature du jeu, par quel joueur ils ont été « recommandés » avec demande de confirmation par retour de l'authenticité du contact.

Il est demandé en outre à l'expatrié de confirmer son pays, ainsi que la ville, le code postal, et un téléphone facultatif. Aucune exploitation commerciale ne découlera de ces données communiquées dans le cadre de ce jeu et lesdites données ne seront pas conservées

La personne expatriée pourra refuser de jouer, elle pourra également refuser que son e-mail soit communiqué, dans ces 2 cas elle s'exclura du jeu en privant de point le joueur recommandant. En cas d'absence de réponse de la personne expatriée le 27 novembre 2009 à minuit, celle-ci sera considérée comme ayant refusé de participer au jeu ; ses coordonnées ne seront pas conservées

Chaque retour positif d'e-mail d'expatrié sera comptabilisé apportant un point au joueur recommandant ainsi qu'à sa collectivité ( commune ). Un même joueur pourra déclarer plusieurs contacts sans limitation.

Si un contact ( e-mail ) d'expatrié est déjà communiqué par autre un joueur, c'est le premier à l'avoir communiqué qui bénéficie du point, les joueurs suivants sont avertis à la validation du dépôt de contact que le contact proposé ( e-mail ) ne peut être pris en compte.

En cas d'e-mails différents aboutissant à la même personne, le point sera attribué au premier recommandant.

Les e-mails non aboutis, mal rédigés, mal transférés, ou non ouverts ne seront pas pris en compte qu'elle qu'en soit la raison.

Toute participation postale est exclue ; uniquement les inscriptions web sont prises en compte

### **Article 3 - Calendrier**

Le jeu « La ville, la commune, le quartier le plus international du Nord Pas de Calais » se déroulera du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009 10h au dimanche 22 novembre 2009 24h.

Les scores seront figés le vendredi 27 novembre 2009 à 24h

Le tirage au sort des 4 lots individuels récompensant les joueurs « recommandants » aura lieu le lundi 30 novembre 2009 dans les locaux de la société clerc com.

Le tirage au sort se fait par informatique.

S'il est tiré au sort 2 expatriés fournis par le même recommandant, le tirage au sort est recommencé jusqu'à l'obtention de 4 noms différents.

## **Article 4 – Présentation des dotations**

Il y a en deux types :

**8 paniers garnis** : chaque dotation est composée d'un panier gourmand de produits du Nord Pas de Calais ainsi que d'éléments culturels relatifs la région. Leur valeur commerciale unitaire est de 150 euros

**8 sculptures** d'une valeur de 500 euros chacune.

Ces dotations seront distribuées comme suit :

**Pour les joueurs « recommandant » un expatrié** : tirage au sort le lundi 30 novembre 2009 dans les locaux de la société clerc com de 4 gagnants ; chaque gagnant se verra offrir un panier gourmand de produits du Nord Pas de Calais ainsi que d'éléments culturels relatifs la région

**Pour les clubs et associations** : les 11 meilleurs scores seront déterminés ;

- le 1<sup>er</sup> d'entr'eux se verra offrir un trophée soit une sculpture lors de la soirée de gala du 3 décembre 2009
- parmi les 10 suivants, un tirage au sort sera effectué lors de cette soirée de gala du 3 décembre 2009 et déterminera les 4 gagnants d'un panier gourmand de produits du Nord Pas de Calais ainsi que d'éléments culturels relatifs la région

**Pour les Communes** : il en existe 5 catégories

- les villages de moins de 500 habitants,
- les villages de 500 à 2500 habitants,
- les villes de 2500 à 10 000 habitants,
- les villes de 10 000 à 50 000 habitants,
- les villes de plus de 50 000 habitants.

Pour chacune de ces 5 catégories, le meilleur score sera déterminé ; ces 5 meilleurs scores – soit 1 par catégorie différente de commune – se verront chacun attribuer un trophée, c'est-à-dire une sculpture lors de cette soirée de gala du 3 décembre 2009

**Pour le quartier des communes de + de 50 000 habitants qui est le plus actif** c'est-à-dire qui a obtenu le meilleur score, un trophée, c'est-à-dire une sculpture sera offert lors de cette soirée de gala du 3 décembre 2009

**Pour la commune la plus internationale** (quelque soit le nombre d'habitants) : c'est-à-dire celle qui aura obtenu le meilleur ratio points / population de la commune toutes catégories confondues, un trophée soit une sculpture sera offert lors de cette soirée de gala du 3 décembre 2009

Ces 4 dotations individuelles aux joueurs « recommandant » un expatrié, sont attribuées par tirage au sort. Les gagnants sont avertis par mail et devront communiquer leurs coordonnées postales pour réception gratuite de leur dotation dans un délai de 3 semaines à compter de la réception de l'e-mail. En cas de non réponse de ce gagnant dans le délai ou en cas de retour de ladite dotation auprès de l'entité organisatrice, cette dotation sera envoyée à un suppléant, et le même processus se déroulera jusque la distribution effective de la dotation

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Les autres dotations seront remises à un représentant de la collectivité, de l'association ou du club lors d'une cérémonie de prestige le 3 décembre 2009 aux Gobelins à Roubaix organisée par l'association Chtribu

En cas d'absence du représentant de la collectivité, de l'association ou du club lors de la soirée, la dotation sera envoyée par la Poste

### **Article 5 - Responsabilité**

L'organisateur, ne saurait être tenu pour responsable si, pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, le jeu « La ville, la commune, le quartier le plus international du nord pas de calais » devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté.

### **Article 6 – Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maîtres Glorieux et Manchez, Huissiers de Justice, 58 avenue du Peuple Belge 59000 Lille et est disponible gratuitement sur le site <http://www.chtribu.com> et/ou sur demande écrite à l'adresse suivante : Chtribu 299 boulevard de Leeds 59 777 Euralille.

La remise ou l'envoi dudit règlement est gratuit. Tout participant peut demander le remboursement au tarif économique des frais d'affranchissement de la demande de règlement (tarif en vigueur à la date de la demande).

### **Article 7 – Autorisation du gagnant**

Le gagnant autorise, sauf avis contraire, toute exploitation promotionnelle interne ou externe à titre gratuit qui pourrait être faite par les organisateurs de leur nom et de leur image.

Cette autorisation est valable pour tout support connu ou inconnu à ce jour, pour tout moyen (presse, radio, télévision, Internet, etc) et pour une durée d'un an à compter de la date de fin du jeu.

### **Article 8 – Informatique et liberté**

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de leurs coordonnées, disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant, recueillies par l'organisateur par le biais du formulaire d'inscription, et peuvent s'opposer à la cession de ces données. A cette fin, les participants domiciliés en Nord Pas de Calais peuvent s'adresser à Maryse Barbatte en indiquant leur nom, prénom et adresse, par courrier à l'adresse suivante : Chtribu 299 boulevard de Leeds 59 777 Euralille.

## **Article 9 – Contestations et litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation relative à l'organisation et au déroulement du jeu « La ville, la commune, le quartier le plus international du nord pas de calais » les participants peuvent adresser leurs demandes ou réclamations, par écrit, à l'adresse suivante :

Chtribu 299 boulevard de Leeds 59 777 Euralille.

L'organisateur s'engage à leur apporter une réponse par écrit dans un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de leur demande.